

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 26 JUIN 2002

Objet : L'an deux mille deux et le ving six juin
Autorisation à dix sept heure trente.
d'Ester en Justice
au T.A. de Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre
Affaire 0201582-1 prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

0206/05 Présents ou représentés :

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, BARBIER, CLARY, ESTROSI, FRANCO, FRERE, GILLY, MARY, MORANI, PAUGET, RAMI, VEROLA, VIAL, VICTOR.
MMES ALLAVENA, FORESTIER, FULCONIS, LAURIERE, PASTOR, RAYBAUD, RENAUDO, STEFANI.

Le Président informe l'Assemblée que la société de transport de piano T.L.M. en la personne de M. Luc MAZZUCA, attaque le Syndicat Mixte devant le Tribunal Administratif de Nice pour facture impayée.

Le Président indique que le litige porte sur des factures de transports de deux pianos droits réalisés en avril 2001. L'Ecole Départementale a établi des bons de commandes suite à des devis approuvés par elle. Or, à la réception des factures, il s'avère que la société T.L.M. a doublé son tarif pour une manutention supplémentaire demandée par l'Ecole Départementale, ce qui n'était pas prévu.

Le Président demande, en conséquence, l'autorisation d'ester en justice devant le Tribunal Administratif de Nice.

Ouï, l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- 1) **APPROUVE** l'exposé du Président.
- 2) **AUTORISE** le Président à ester en justice devant le Tribunal Administratif de Nice dans le cadre de l'affaire N°0201582-1 formulée par Monsieur MAZZUCA.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

